

Introduction

La réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996) a accepté l'offre de la Tunisie d'accueillir la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à Tunis, du 18 au 21 novembre 1997.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été rédigés par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations. La séance d'ouverture sera précédée, à partir de 9 heures, entre les chefs de délégation, de consultations informelles qui devraient faciliter le bon déroulement de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, la réunion sera ouverte le mardi 18 novembre 1997 à 10 h, à l'hôtel "Le Palace", La Marsa, Tunis, tel. 728000 et fax 748442. Le Président élu par la Neuvième réunion ordinaire, Ministre de l'Environnement du Maroc, prononcera l'ouverture officielle de la réunion. Il est prévu que le Ministre de l'environnement de la Tunisie, S.E. M. Mehdi Mlika, souhaitera la bienvenue aux Parties contractantes au nom de son Gouvernement. Le Coordonnateur du PAM fera une déclaration liminaire au nom du Directeur exécutif du PNUE.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles, tel que modifié (UNEP/IG.43/6, annexe XI), s'appliquera à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement, la réunion élira entre les représentants des Parties contractantes un Président, quatre Vice-présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Directeur exécutif en accord avec le Bureau des Parties contractantes (article 10) a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED IG.11/1/Rév.1

La réunion examinera et adoptera la proposition d'emploi du temps qui figure en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-espagnol-français sera assuré tout au long de la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour: Vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante sera représentée par un représentant accrédité, qui pourra être accompagné des suppléants ou conseillers qu'elle estimera nécessaires (article 18). Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers seront communiqués au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture de la réunion. Conformément à l'article 19, le Bureau examinera les pouvoirs et fera rapport à la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1996/1997

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.11/3 contenant le rapport d'activité du Directeur exécutif. La réunion sera invitée à l'examiner et à en prendre note.

Point 7 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) en 1996-1997

Le Coordonnateur présentera son rapport sur les activités de la CMDD au cours de la période 1996-1997 (document UNEP(OCA)/MED IG.11/8). Le Président de la CMDD fera également une déclaration liminaire. La réunion sera invitée à examiner le rapport ainsi que le complément d'information qui sera communiqué par le Secrétariat et le Président de la CMDD sur les travaux de la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997), et à en prendre note.

Point 8 de l'ordre du jour: Débat général sur l'environnement et le développement durable dans la région méditerranéenne

Il est prévu que la réunion écoutera les déclarations des chefs de délégation sur l'environnement et le développement durable dans la région méditerranéenne. Il est prévu que le temps de parole imparti à ces déclarations ne dépassera pas 10 à 15 minutes par intervenant.

Point 9 de l'ordre du jour: Recommandations et budget-programme proposés pour l'exercice biennal 1998-1999, avec les contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.11/4 "Recommandations et budget-programme proposés pour l'exercice biennal 1998-1999". La réunion sera invitée à examiner la proposition de recommandations et de budget-programme et à se prononcer en conséquence.

La réunion sera également saisie des autres documents de travail ci-après:

- a. UNEP(OCA)/MED IG.11/4/Add.1
Ce document contient des recommandations sur les questions suivantes:

1. Recommandations proposées par la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997) sur les deux thèmes à court terme concernant la gestion durable des zones côtières et la gestion de la demande en eau;
 2. Recommandations relatives au Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre telles qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/9;
 3. Recommandations proposées par la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Sophia Antipolis, 31 octobre 1997) relatives au mandat du Bureau visant à compléter la sélection des membres de la CMDD, à reconfirmer la composition actuelle de la CMDD et à inscrire de nouveaux membres sur la liste des ONG partenaires du PAM;
- b. UNEP(OCA)/MED IG.11/5
Projet de règlement intérieur de la CMDD proposé par la troisième réunion de la CMDD et la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes;
- c. UNEP(OCA)/MED IG.11/6
Projet de résolution sur les stratégies régionales en matière de protection contre la pollution du milieu marin par les navires, tel que proposé par la réunion des points focaux du PAM (Athènes, 7-9 juillet 1997);
- d. UNEP(OCA)/MED IG.11/7
Principes généraux et définition du champ d'application géographique pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne et critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, tels que proposés par la réunion des points focaux du PAM (Athènes, 7-9 juillet 1997).

La réunion sera invitée à examiner ces documents et à se prononcer en conséquence.

Point 10 de l'ordre du jour: Date et lieu de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes

La réunion sera invitée à envisager les dates et lieu précis de la Onzième e réunion des Parties contractantes à convoquer en 1999.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

D'autres sujets se rapportant au Plan d'action pour la Méditerranée que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion seront examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 21 novembre 1997 à 18 heures.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Matin(9 h 30 - 12 h 30)	Après-midi:14 h 30-17 h 30
Mardi, 18 nov	Point de l'Odj: 1. Ouverture de la réunion 2. Règlement intérieur 3. Election du Bureau 4. Adoption de l'ordre du jour 6. Rapport du Directeur exécutif 7. Rapport du Coordonnateur sur la CMDD	Point de l'Odj: 8. Débat général
Mercredi, 19 nov 1997	8. Débat général (fin) 9. Recommandations et budget-programme proposés pour 1998-1999	5. Vérification des pouvoirs 9. Recommandations et budget-programme proposés pour 1998-1999
Jeudi, 20 nov 1997	9. Recommandations et budget-programme pour 1998-1999	9. Recommandations et budget-programme pour 1998-1999 (fin) 10. Date et lieu de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes 11. Questions diverses
Vendredi, 21 nov 1997	LIBRE (Préparation du rapport par le Secrétariat)	12. Adoption du rapport de la réunion 13. Clôture de la réunion
Pauses café: 11 h et 16 h		